



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 6 juin 2012 à 13 h 25 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2012-911*

AUTORISATION DE SIGNER LES LETTRES D'ENTENTE SUR LE RÈGLEMENT D'ÉQUITÉ SALARIALE ET D'ÉQUITÉ INTERNE POUR LE GROUPE DES SALARIÉS COLS BLANCS DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'équité salariale;

CONSIDÉRANT la démarche d'évaluation des postes cols blancs initiée en 2005;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de régler les deux dossiers en titre;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective liant la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT les diverses décisions rendues par l'arbitre François Bastien;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre les parties;

CONSIDÉRANT que les salariés cols blancs ont ratifié l'entente de principe intervenue entre les parties lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 5 juin 2012;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires au règlement de l'équité salariale et de la démarche d'évaluation sont insuffisantes au budget de l'année 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, le directeur général adjoint, Administration et finances et la directrice adjointe du Service des ressources humaines à signer les ententes sur le règlement d'équité salariale et d'équité interne intervenues entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;
- D'approprier la somme de 3 170 000 \$ à la réserve « Équité salariale », une somme de 1 356 000 \$ au surplus affecté « Compte en dépôt – Assurance collective » et une somme approximative de 7 904 000 \$ au surplus libre, selon les coûts réels afin de permettre le paiement des versements d'équité salariale et de la démarche d'évaluation aux employés cols blancs.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente et à puiser les fonds aux postes budgétaires des employés concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif